



# GUIDE DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE AGIR POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

## POURQUOI CE GUIDE ?

Agir pour la performance énergétique est un enjeu de compétitivité et de durabilité pour la filière alimentaire.

Le guide apporte un appui opérationnel efficace aux entreprises.

Il recense les dispositifs existants et les intervenants qui accompagnent les entreprises.

# QUELLE DÉMARCHE METTRE EN ŒUVRE ?

La construction et le maintien de la performance énergétique d'une entreprise comprend globalement 6 grandes étapes : s'informer, sensibiliser et former le personnel, faire un diagnostic, passer à l'action d'économie d'énergie, développer de nouvelles technologies, investir dans les énergies renouvelables. Chaque action doit être adaptée aux besoins de l'entreprise et à son niveau d'engagement.

## LES 6 ÉTAPES À SUIVRE POUR UNE ENTREPRISE

### 1<sup>RE</sup> ÉTAPE

#### S'INFORMER

Il s'agit, pour le responsable d'entreprise de s'informer sur les enjeux relatifs à l'énergie. L'objectif est de connaître ce qui peut être fait en matière de performance énergétique au sein des entreprises de la filière alimentaire.

De nombreux outils sont recensés pour s'informer :

- ▶ les guides d'informations générales ;
- ▶ les guides méthodologiques ;
- ▶ les retours d'expériences : témoignages, supports vidéo ;
- ▶ les sites internet type « espace info énergie », etc.

Ces outils sont notamment développés par les acteurs suivants :

- ▶ l'ADEME et ses partenaires : instituts techniques, organismes consulaires, coopératives, bureaux d'études... ;
- ▶ les collectivités territoriales ;
- ▶ les fédérations professionnelles ;
- ▶ les instituts techniques.

### 2<sup>E</sup> ÉTAPE

#### SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL AUX ENJEUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les premières actions d'économies d'énergie peuvent être permises grâce à la sensibilisation et à l'implication de l'ensemble du personnel dans la mise en place d'actions simples d'écoresponsabilité (ex : extinction de la lumière la nuit...).

Les outils de sensibilisation existants sont :

- ▶ la ressource documentaire ;
- ▶ les formations aux éco-gestes simples.

Ces outils sont développés par les acteurs suivants :

- ▶ les collectivités territoriales ;
- ▶ l'ADEME et ses partenaires ;
- ▶ les fédérations professionnelles ;
- ▶ les organismes de formation ;
- ▶ les instituts techniques.

### 3<sup>E</sup> ÉTAPE

#### FAIRE UN POINT ZÉRO : OÙ EST-CE QU'ON SE SITUE ?

Une fois la volonté de réduire la consommation d'énergie inscrite dans la stratégie de l'entreprise, des actions nécessitant un potentiel investissement financier peuvent être envisagées. Avant cela, il est néanmoins nécessaire qu'un état des lieux de l'entreprise soit établi pour mettre en œuvre un plan d'action en matière d'économies d'énergie.

Un diagnostic doit être réalisé. Cette étape peut être réalisée par l'entreprise elle-même (autodiagnostic) ou bien être accompagnée par un organisme tiers.

Ce diagnostic peut être réalisé par les acteurs suivants :

- ▶ les chambres consulaires ;
- ▶ les bureaux d'études ;
- ▶ les instituts techniques.



## 4<sup>E</sup> ÉTAPE

### PASSER À L'ACTION EN LIMITANT LES CONSOMMATIONS IMPRODUCTIVES ET LES SUR-CONSOMMATIONS

Une fois le diagnostic réalisé, il est possible d'agir et cela sans investissement financier important. **La consommation d'énergie peut être diminuée en limitant les consommations inutiles.**

Les outils utiles à la réduction des consommations improductives sont les suivants :

- ▶ la formation ;
- ▶ les aides à l'investissement ;
- ▶ les aides à la décision ;
- ▶ une démarche de management de l'énergie.

Ces dispositifs nécessitent bien souvent l'implication des acteurs suivants :

- ▶ l'ADEME et ses partenaires (instituts techniques, chambres d'agriculture, CCI...);
- ▶ les organismes de formation.

## 5<sup>E</sup> ÉTAPE

### DÉVELOPPER DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Une fois les étapes précédentes réalisées, des actions peuvent être mises en place concernant les équipements et les systèmes susceptibles de permettre des économies d'énergie. Il est possible **d'investir dans le déploiement de nouvelles technologies visant à diminuer l'utilisation d'énergie** au niveau des installations.

Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement au développement de nouvelles technologies:

- ▶ les aides à l'investissement et à l'innovation ;
- ▶ les aides à la recherche de nouvelles solutions et technologies.

Ces outils sont développés par les acteurs suivants :

- ▶ l'ADEME et ses partenaires ;
- ▶ Bpifrance ;
- ▶ les organismes privés type GDF Suez, EDF, Veolia ;
- ▶ les organismes de recherche type INRA ;
- ▶ les organismes de financement de programme de recherche type ANR ;
- ▶ l'Union européenne.

## 6<sup>E</sup> ÉTAPE

### INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables est essentiel dans la transition énergétique, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et permettre la réalisation d'économies d'énergie. Si le fait d'investir dans les énergies renouvelables n'est pas une action en matière d'efficacité énergétique proprement dite, cela contribue à réduire le prélevement sur la ressource non renouvelable, rejoignant les objectifs poursuivis lorsque l'on réalise des économies d'énergie: **préserver la ressource en énergie.** Les énergies renouvelables englobent la biomasse (ex : bois, algues...), l'énergie solaire, l'éolien, la géothermie, l'hydraulique, et les pompes à chaleur.

Les outils d'aide à l'investissement dans les énergies renouvelables sont les suivants :

- ▶ les aides aux études de faisabilité ;
- ▶ les aides et les prêts à l'investissement et à l'innovation ;
- ▶ les tarifs d'achats de l'électricité\* ;
- ▶ les aides à la recherche de nouvelles solutions et technologies.

Ces outils sont développés par les acteurs suivants :

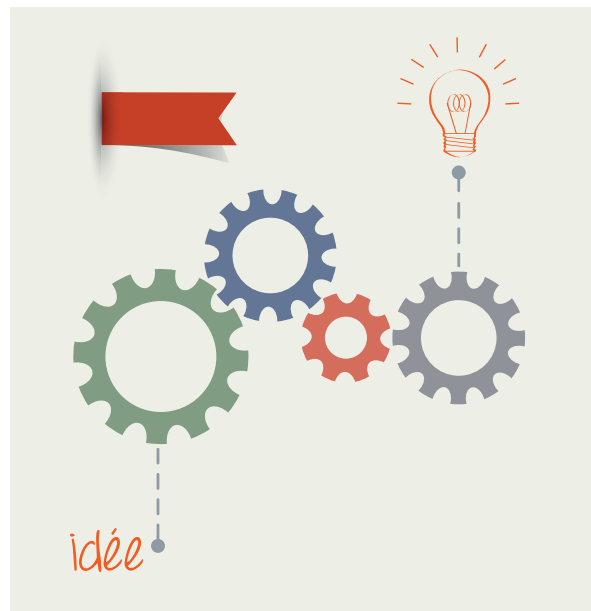
- ▶ l'ADEME et ses partenaires ;
- ▶ Bpifrance ;
- ▶ les organismes privés type GDF Suez, EDF, Veolia ;
- ▶ les organismes de recherche type INRA ;
- ▶ les organisme de financement de programme de recherche type ANR ;
- ▶ l'Union européenne.

\* Plus de renseignements sur : [www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tarifs-d-achat-de-l,12195.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tarifs-d-achat-de-l,12195.html)

## QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Pour chaque étape, l'entreprise peut bénéficier de l'appui d'un ou plusieurs outils qui ont vocation à :

- informer et former le personnel
- réaliser un diagnostic de l'entreprise
- financer un projet de maîtrise de l'énergie
- innover en matière d'efficacité énergétique



## PAR QUI ?

Ces outils sont proposés par plusieurs acteurs, qui interviennent de façon adaptée en fonction de leur public cible.

Organisation	FNSEA	Coop de France	ANIA	CGAD	Organismes consulaires	ACTA	ACTIA	ADEME	Pôle de compétitivité	État	Europe	Collectivités territoriales	Organisme de recherche	Organisme de formation	Bpi-france	Entreprises privées	Bureaux d'étude
1. S'informer																	
2. Sensibiliser et former																	
3. Faire un point zéro																	
4. Passer à l'action																	
5. Développer de nouvelles technologies																	
6. Investir dans les énergies renouvelables																	

## OÙ RETROUVER CE GUIDE ?

Le guide *Agir pour la performance énergétique des entreprises de la filière alimentaire* est accessible sur le site du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt :

<http://agriculture.gouv.fr/Sobriete-efficacite-energetique-exploitations-agricoles>